



Coordination Syndicale Départementale des syndicats CGT des services publics de l'Allier

CENTRE DE GESTION DE L'ALLIER
4 rue Marie Laurencin – 03400 YZEURE
csdcgt03@proton.me

Fait à Yzeure, le 15 avril 2025

Objet : Demande de maintien à 100% de la rémunération pendant un arrêt maladie

Mesdames et Messieurs les Maires de l'Allier

Mesdames et Messieurs les Président(e)s des collectivités de l'Allier

Notre organisation syndicale CSDCGT03 souhaite attirer votre attention sur la récente réforme qui impose une baisse de 10 % des indemnités journalières des agents territoriaux en arrêt maladie. Cette mesure, prise sous couvert d'une supposée égalité entre le secteur public et le secteur privé, est profondément injuste et méconnaît les réalités du monde du travail. Dans le secteur privé, de nombreux accords de branche et d'entreprise permettent une indemnisation à 100 % pendant les arrêts maladie. Selon les chiffres avancés par les organisations syndicales, environ 70 % des salariés du privé bénéficieraient d'un maintien de salaire intégral.

Plutôt que d'aligner les agent(e)s territoriaux sur les situations les plus précaires, il serait légitime d'assurer une véritable égalité sociale en leur garantissant la même protection. Le principe de libre administration des collectivités territoriales vous confère la possibilité de prendre une décision en faveur de vos agent(e)s en adoptant une délibération spécifique.

Aussi, nous vous demandons solennellement d'user de votre pouvoir discrétionnaire pour maintenir une indemnisation à 100 % pour les agent(e)s en congé maladie. En choisissant cette voie, vous enverriez, à l'instar des villes de Ivry, Bobigny ou encore Calais, un signal fort en faveur du respect et de la reconnaissance du travail accompli par les territoriaux, qui assurent au quotidien le bon fonctionnement du service public. Cette démarche permettrait non seulement de préserver le pouvoir d'achat des territoriaux, mais aussi de garantir une reconnaissance équitable de leur engagement au service du public.

Nous restons à votre disposition pour échanger sur ce sujet et attendons votre position avec la plus grande attention. Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, les Maires, les Présidents des collectivités de l'Allier, de nos salutations respectueuses.

Sylvain RIBIER



Coordinateur CSD CGT 03